

Prisonniers de guerre allemands

Près d'un million de prisonniers allemands sont restés en détention en France après la fin de la guerre et astreints à des travaux forcés.

Séance extraordinaire du 16 Octobre 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de la commune de Saignac et Cambran dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean Ducamp, Maire.

Présents: M. Ducamp, Delin, Descayaux, M^{lle} Pétur, Loume, Guichemerre, Esquourques, Caubin.

Excusés: M. Bernadet, Castagnet, Harvan, Payzan.

ando des prisonniers allemands. M. le Maire rend compte du résultat des démarches entreprises pour obtenir de la main d'œuvre allemande. Le logement sera assuré par la commune de Narrosse à la condition que la commune de Saignac prenne à sa charge les réparations indispensables pour le rendre habitable. Le Conseil accepte cette condition.

Il exprime le vœu qu'un certain contrôle soit exercé, notamment sur les fournitures faites aux prisonniers et sur la comptabilité qui sera fournie par M. Dasse' gérant du commando.

M. A. Morlais et Descayaux sont chargés de ce contrôle.

Délibérations du Conseil Municipal de Saignac et Cambran, ci-dessus le 16 octobre 1945, ci-dessous, le 15 décembre 1945.

Fonctionnement du kido de Prisonniers Allemands.

Le Conseil,

Décide d'assurer le fonctionnement financier du kido de P.G. ainsi qu'il suit:

- 1° La commune de Saignac assurera le paiement:
 - a) du salaire des 10 prisonniers qui lui sont affectés savoir: $\frac{1}{2}$ salaire soit 5⁰⁰ par jour de travail et par homme versé au C.C. postal du dépôt des prisonniers de guerre N° 186 à Sabaudoye; $\frac{1}{2}$ salaire

- b) du salaire du gestionnaire soit 10⁰⁰ par jour
- c) des frais de garde pour les seuls prisonniers qui lui sont affectés;
- d) de toutes les factures concernant les dépenses uniquement causées par son groupe de prisonniers et qui ne seraient pas des dépenses ordinaires.
- e) La commune de Saignac ne fera pas directement les factures concernant le rapatriement. La commune de Narrosse se chargera de les régler et la commune de Saignac ne fera que la part qui lui reviendra dès que ces dépenses auront été soldées en totalité par la commune de Narrosse.

Cette dernière sera remboursée sur titre de recette émis par le maire de Narrosse.

Ils sont en grande partie affectés à 2 secteurs d'activité économique jugés primordiaux par le gouvernement : l'agriculture et dans une moindre mesure l'extraction minière.

Leur détention est gérée par le Service des Prisonniers de Guerre. Leurs conditions de détention d'abord difficiles se sont peu à peu améliorées. Les derniers prisonniers ont été libérés au plus tard fin 48.

Saunac comptera dans les années 46 et 47, de 7 à 15 prisonniers allemands.

Ils seront employés par la commune et par les particuliers qui en ont fait la demande.

Cessing des prisonniers aux particuliers

Le Conseil décide que cinq prisonniers sur sept travailleront désormais pour la commune à l'exception du Samedi ; ce jour là les particuliers pourront les employer à la condition qu'ils en fassent la demande à la mairie.

Les deux autres continueront à travailler chez leur employeur habituel.

Délibération du Conseil Municipal de Saunac et Cambran du 19 février 1946.

Emploi de prisonniers - Samedi

x Dussanrat Simon	4 jours de travail	5
Boucaugui -	1 -	
Dubri	1 -	
Bretts	1 -	6
Belin jeudi	2 -	
Cure'	1 -	

Belin de Haute = renvoyé en prison =

frichon = Gazala - vendrait un Allemand -

Daricauf - 1

Getter - otro 1 jour par semaine

Capu Roye Samedi 9.

Satubert - tous les mercredis -

Dussanrat s'écourt - Samedi et Mardi - Roenberg

Commune de Saignac et Cambran.

BORDEREAU DES SOMMES DUES AU TITRE DU PÉCULE POUR

les P.G. employés par la commune - Mois de Mai 1946

à salaire.

Matrieule	Noms et prénoms	Grade	Nbre de		Total du Pécule à 5F	Obs.
			Jours de travail.	Pécule		
1313 312	RADAU Heinz	e. en.	26	5	130	
1312 765	HARTILT Bernhard	cap.	25	5	125	
1313 377	RINGLES Hermann	cap.	26	5	130	
1313 946	WOLF Anton	cap.	26	5	130	
1305 937	HAUPT Otto	cap.	26	5	130	
1314 175	WEBER Erieh	cap.	26	5	130	
1306 862	NEUHAUSS Waldemar	cap.	24	5	120	
1305 552	DRZIGSA Franz	cap.	26	5	130	
1306 193	KARCH Bruno	cap.	26	5	130	
1312 546	GEILERT Kurt	cap.	26	5	130	
548 911	WILLE Karl	cap.	26	5	130	
1312 542	GERBER Herst	e. en.	23	5	115	
1312 879	JUERGENS Karlheinz	cap.	24	5	120	
538 591	BEUSCHER Johann	cap.	21	5	105	
			351		1.755	

Arrêté le présent état à la somme de MILLE SEPT CENT

OINQUANTE OIMQ. FRES.

Saignac et Cambran le 1er Juin 1946

Le Maire,

Handwritten notes:
 1. 1306 862
 2. 1312 542
 1. 1312 879
 1. 538 591

Commune de Saignac et Cambran.

Numéro 6/30

BORDEREAU DES SOMMES DUES AU TITRE DU PÉCULE

pour les P.G. employés par la commune -

Mois de Février 1947

Matrieule	Noms et prénoms	Grade	Nbre de j. de trav. à 5F		Total du Pécule	Observations
			Nb de j.	Pécule		
1313 312	RADAU Heinz	c. chef	24	5	120	
1312 765	HARTILT Bernhard	cap	34	5	170	
1313 377	RINGLES Hermann	cap	24	5	120	
1313 946	WOLF Anton	cap	24	5	120	
1305 937	HAUPT Otto	cap	24	5	120	
1314 175	WEBER Erieh	cap	24	5	120	
1312 546	GEILERT Kurt	cap	34	5	170	
548 911	WILLE Karl	cap	24	5	120	
538 591	BEUSCHER Johann	cap	24	5	120	
1306 193	KARCH Bruno	cap	24	5	120	P.G. Hospitalisé - -sé. Salaire entier versé son compte.

Toutux.....

216 5 = 1.080
 19 10 = 190

 1.270

Arrêté le présent état à la somme de MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX FRES

se décomposent comme suit:

A verser au C. et du dépôt 193: = 1.200F

A payer aux P.G. = 1.080.

MILLE QUATRE VINGTS Francs.

Saignac et Cambran le 4 mars 1947

Le Maire,